

LES MERCREDIS DE 2023-2024



Ce document sert d'inscription PERMANENTE EN LISTE D'ATTENTE
aux mercredis de l'année scolaire 2023-2024

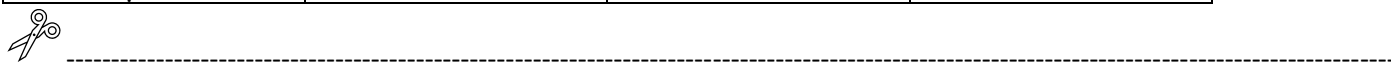
Les modifications seront toujours possibles dans un délai de 7 jours au préalable.

Si ce délai n'est pas respecté et sans présentation d'un certificat médical, les heures réservées seront facturées.

Le repas peut être annulé jusqu'à la veille avant 9h00.

Exemplaire à conserver :

Mercredis	Matin	Midi	Après midi
Semaines paires			
Semaines impaires			



Exemplaire à rendre :

Je, soussigné

inscris mon (mes) enfant(s) :.....

de manière permanente EN LISTE D'ATTENTE à l'accueil des mercredis de l'année 2023-2024

Mercredis	Matin	Midi	Après midi
Semaines paires			
Semaines impaires			

Date de la première inscription : / /

Observations particulières :

A : le, Signature :